



Procès-verbal du Conseil de la Ville  
de Richmond

17 décembre 2018

Procès-verbal de l'assemblée régulière du conseil de la Ville de Richmond tenue au 745, rue Gouin, le lundi 17 décembre 2018 à 19 h sous la présidence du maire, Bertrand Ménard, et en la présence de la mairesse suppléante, Cathy Varnier, de la conseillère Céline Bourbeau et des conseillers Guy Boutin, Clifford Lancaster, Charles Mallette, Gérard Tremblay, du directeur général et secrétaire-trésorier, Rémi-Mario Mayette, ainsi que du directeur général adjoint Alexis Grondin-Landry.

**PROJET D'ORDRE DU JOUR**  
**ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE**  
**Le 17 décembre 2018 à 19 h**

1. Ouverture de la réunion
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption des procès-verbaux
  - 3.1. Procès-verbal de l'assemblée régulière du 3 décembre 2018
4. Présentation des organismes et période de questions
5. Gestion et administration
  - 5.1. Administration – Direction générale
    - 5.1.1. Règlement no. 252 déterminant les taux de taxes et tarifs pour 2019 et fixant les conditions de perception – Dépôt du projet de règlement
    - 5.1.2. Règlement no. 253 décrétant les règlements de contrôle et de suivi budgétaires – Dépôt du projet de règlement
    - 5.1.3. Règlement no. 254 abrogeant les règlements nos. 183 et 229 relatif au Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux – Avis de motion
    - 5.1.4. Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation – Direction régionale de l'Estrie - Déclarations d'intérêts pécuniaires pour la période 2018-2019 – Accusé de réception
    - 5.1.5. Comité de promotion industrielle de Richmond – Propriété du 175, rue du Collège Nord
      - 5.1.5.1. Entente de gérance
      - 5.1.5.2. Bail sous-bail
      - 5.1.5.3. Promesse d'achat
    - 5.1.6. Couvent Mont Saint-Patrice – Modalités de versement de l'aide financière de 300 000 \$ - Amendement de la résolution no. 2018-09-04-15
    - 5.1.7. MRC du Val-Saint-François – Entente intermunicipale en matière de gestion des matières organiques – Adhésion de la Municipalité de Stoke
    - 5.1.8. Commission de toponymie – Parc Richard-Arsenault – Attestation d'officialisation
    - 5.1.9. Services professionnels en vérification externe – Appel d'offres no. 2018-07 – Soumissions reçues
    - 5.1.10. Infotech – Contrat de soutien 2018-2019 – Proposition
    - 5.1.11. Gestion de l'eau potable – Rapport annuel 2017
    - 5.1.12. Pokipique Tattoo – Taxes d'affaires 2015, 2016, 2017 et 2018 – Mauvaise créance
6. Police, incendies et sécurité civile
  - 6.1. Cour municipale de la MRC du Val-Saint-François – Fourniture de services des cadets de la Sûreté du Québec – Entente de partenariat, été 2019



## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Richmond

7. Correspondances diverses
  - 7.1. Mme Cathy Varnier – Remerciements
  - 7.2. Bureau du lieutenant-gouverneur du Québec – Programme de Distinctions honorifiques – Médaille pour les aînés - Candidature
8. Affaires nouvelles
9. Levée de la réunion

### **1. OUVERTURE DE LA RÉUNION**

Le maire constate le quorum, souhaite la bienvenue aux gens présents dans la salle ainsi qu'aux élus et procède à l'ouverture de la séance.

2018-12-17-01

### **2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

IL EST proposé par la conseillère Varnier et appuyé par le conseiller Tremblay et RÉSOLU unanimement par les conseillers que l'ordre du jour soit accepté tel que présenté.  
(Adoptée)

### **3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

2018-12-17-02

#### **3.1. Procès-verbal de l'assemblée régulière du 3 décembre 2018**

ATTENDU QUE le procès-verbal de l'assemblée régulière du 3 décembre 2018 a été remis aux membres du conseil; IL EST proposé par le conseiller Lancaster et appuyé par la conseillère Bourbeau et RÉSOLU à l'unanimité par les conseillers que le procès-verbal de ladite assemblée régulière soit adopté tel que rédigé.  
(Adoptée)

### **4. PRÉSENTATION DES ORGANISMES ET PÉRIODE DE QUESTIONS**

À l'invitation du maire, les citoyens présents sont invités à faire part de leurs demandes ou commentaires concernant les dossiers municipaux. Aucun d'entre eux n'ayant manifesté le désir de s'exprimer sur ces sujets, le maire passe au prochain point de l'ordre du jour.

### **5. GESTION ET ADMINISTRATION**

#### **5.1. Administration – Direction générale**

##### **5.1.1. Règlement no. 252 déterminant les taux de taxes et tarifs pour 2019 et fixant les conditions de perception – Dépôt du projet de règlement**

Le directeur général dépose le projet de Règlement no. 252 déterminant les taux de taxes et tarifs pour l'exercice financier 2019 et fixant les conditions de perception et explique en quoi consiste ledit projet.

##### **5.1.2. Règlement no. 253 décrétant les règlements de contrôle et de suivi budgétaires – Dépôt du projet de règlement**

Le directeur général dépose le projet de Règlement no. 253 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires et en explique les grandes lignes.



2018-12-17-03

**5.1.3. Règlement no. 254 abrogeant les règlements nos. 183 et 229 relatif au Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux – Avis de motion**

Un avis de motion est, par les présentes, donné par la conseillère Bourbeau qu'elle proposera ou fera proposer, lors d'une prochaine assemblée du conseil, l'adoption du règlement no. 254 abrogeant les règlements nos. 183 et 229 relatif au Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux.

**5.1.4. Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation – Direction régionale de l'Estrie – Déclarations d'intérêts pécuniaires pour la période 2018-2019 – Accusé de réception**

Le directeur général dépose une correspondance reçue de la Direction régionale de l'Estrie du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation accusant réception du relevé identifiant les membres du conseil qui ont déposé une déclaration d'intérêts pécuniaires pour la période 2018-2019.

2018-12-17-04

**5.1.5. Comité de promotion industrielle de Richmond – Propriété du 175, rue du Collège Nord**

**5.1.5.1. Entente de gérance**

ATTENDU QUE la Ville de Richmond a reçu, en juin 2018, une donation de Transports Petit, à savoir le lot numéro 5 534 166 du cadastre du Québec sur lequel sis l'immeuble dont l'adresse est 175, rue du Collège Nord;

ATTENDU QUE la Ville de Richmond n'entend pas gérer ladite propriété, mais qu'elle souhaite en confier la gestion à Comité de promotion industrielle de la région de Richmond;

ATTENDU QUE le Comité de promotion industrielle de la région de Richmond accepte de gérer ladite propriété comme si elle était la sienne;

POUR CES MOTIFS, IL EST proposé par le conseiller Lancaster et appuyé par le conseiller Tremblay et RÉSOLU à l'unanimité par les conseillers d'autoriser le maire et le directeur général à signer, sous seing privé, une entente de gestion prévoyant les modalités de gestion avec le Comité de promotion industrielle de la région de Richmond.

(Adoptée)

2018-12-17-05

**5.1.5. Comité de promotion industrielle de Richmond – Propriété du 175, rue du Collège Nord**

**5.1.5.2. Bail sous-bail**

ATTENDU QUE la Ville de Richmond accorde un droit de gérance à Comité de promotion industrielle de la région de Richmond concernant la propriété située au 175, rue du Collège Nord, lot numéro 5 534 166 du cadastre du Québec;

ATTENDU QUE ce droit de gérance fait du Comité de promotion industrielle le locataire de ladite propriété;

ATTENDU QU'il est convenu entre la Ville de Richmond et le Comité de promotion industrielle de la région de Richmond que ce dernier puisse sous-louer ladite propriété;

ATTENDU QUE la Ville de Richmond permet au Comité de promotion industrielle de la région de Richmond de louer lui-même la propriété à ses propres conditions en autant qu'elles respectent l'entente de location entre la Ville de Richmond et le Comité de promotion industrielle de la région de Richmond;



Procès-verbal du Conseil de la Ville  
de Richmond

POUR CES MOTIFS, IL EST proposé par le conseiller Mallette et appuyé par la conseillère Varnier et RÉSOLU à l'unanimité par les conseillers d'autoriser le maire et le directeur général à signer, sous seing privé, un bail commercial avec le Comité de promotion industrielle de la région de Richmond, lequel permet, entre autres, à ce dernier de louer la propriété située au 175, rue du Collège Nord, lot numéro 5 534 166 du cadastre du Québec. (Adoptée)

2018-12-17-06

**5.1.5. Comité de promotion industrielle de Richmond – Propriété du 175, rue du Collège Nord**

**5.1.5.3. Promesse d'achat**

ATTENDU QUE la Ville de Richmond est propriétaire, à la suite d'une donation, du lot numéro 5 534 166 du cadastre du Québec sur lequel l'immeuble du 175, rue du Collège Nord est situé;

ATTENDU QUE le Comité de promotion industrielle de la région de Richmond souhaite se porter acquéreur de ladite propriété au plus tard le 31 décembre 2019;

ATTENDU QUE la Ville de Richmond a confié au Comité de promotion industrielle de la région de Richmond un contrat de gérance de ladite propriété;

ATTENDU QUE la Ville de Richmond n'a aucun intérêt à demeurer propriétaire de ladite propriété;

ATTENDU QUE le Comité de promotion industrielle de la région de Richmond a fait une offre d'achat irrévocable de ladite propriété au montant de 10 000 \$;

POUR CES MOTIFS, IL EST proposé par le conseiller Mallette et appuyé par la conseillère Varnier et RÉSOLU à l'unanimité par les conseillers d'autoriser le maire et le directeur général à signer la promesse d'achat irrévocable du Comité de promotion industrielle de la région de Richmond au montant de 10 000 \$; laquelle entente devra être exécutée, devant notaire au plus tard le 31 décembre 2019. (Adoptée)

2018-12-17-07

**5.1.6. Couvent Mont Saint-Patrice – Modalités de versement de l'aide financière de 300 000 \$ - Amendement de la résolution no. 2018-09-04-15**

IL EST proposé par la conseillère Bourbeau et appuyé par le conseiller Lancaster et RÉSOLU unanimement par les conseillers d'amender la résolution no. 2018-09-04-15, à savoir de remplacer les mots « 100 000 \$ à la fin de la réalisation de chacune des 3 phases de travaux dont le premier paiement sera fait en 2019; ladite somme étant répartie en versements égaux de 25 000 \$ payables en mars, juin, septembre et décembre » par les mots « 100 000 \$, à la fin de chacune des 3 phases du projet global, pour un montant total n'excédant pas 300 000 \$; ladite contribution sera versée à raison de 60 000 \$ par année. Le premier versement sera payable en 2019 et la contribution financière de la municipalité sera répartie en 3 versements égaux de 20 000 \$ payables en mars, juin et octobre. » (Adoptée)

2018-12-17-08

**5.1.7. MRC du Val-Saint-François – Entente intermunicipale en matière de gestion des matières organiques – Adhésion de la Municipalité de Stoke**

ATTENDU QUE la Municipalité de Stoke souhaite adhérer à l'Entente intermunicipale en matière de gestion de matières organiques, entente signée le 2 novembre 2016.

ATTENDU QUE l'article 9 de cette entente prévoit que toute municipalité qui entend y adhérer doit obtenir le consentement unanime des municipalités locales déjà parties à l'entente;

ATTENDU QUE l'article 9 de cette entente prévoit également que pour qu'une municipalité puisse y adhérer, toutes les municipalités locales parties à l'entente doivent



**Procès-verbal du Conseil de la Ville  
de Richmond**

autoriser par résolution une annexe contenant les conditions d'adhésion de la municipalité;

ATTENDU QUE l'Annexe C, adoptée par la MRC le 28 novembre 2018, prévoit les conditions d'adhésion de la Municipalité de Stoke à l'entente;

ATTENDU QUE la Ville de Richmond a étudié l'Annexe C et qu'il lui convient;

IL EST proposé par le conseiller Boutin et appuyé par la conseillère Varnier et RÉSOLU unanimement par les conseillers:

QUE la Ville de Richmond consente à l'adhésion de la Municipalité de Stoke à l'Entente intermunicipale en matière de gestion des matières organiques;

QUE la Ville de Richmond approuve l'Annexe C qui prévoit les conditions d'adhésion de la Municipalité de Stoke à l'entente et consente à ce que cette annexe soit jointe à l'entente pour en faire partie intégrante;

QUE copie de la présente résolution soit transmise à la Municipalité de Stoke ainsi qu'à la MRC du Val-Saint-François;

QUE la Ville de Richmond prend acte que la Municipalité de Stoke devient partie à l'entente dès que les conditions d'adhésion seront respectées. (Adoptée)

**5.1.8. Commission de toponymie – Parc Richard-Arsenault – Attestation d'officialisation**

Le directeur général dépose une correspondance reçue de la Commission de toponymie, en réponse à la requête de la municipalité, attestant que ladite Commission a officialisé le nom du quadrilatère délimité par la rivière Saint-François, le pont MacKenzie, la voie ferrée et l'édifice du 200, rue Principale Sud, et usuellement connu sous le nom « sentier des orties », pour Parc Richard-Arsenault afin de reconnaître l'apport important de M. Arsenault à la communauté de Richmond.

2018-12-17-09

**5.1.9. Services professionnels en vérification externe – Appel d'offres no. 2018-07 – Soumissions reçues**

ATTENDU QUE le conseil a autorisé le lancement d'un appel d'offres sur invitation pour les services professionnels en vérification externe pour un mandat de 3 ou 5 ans;

ATTENDU QUE l'appel d'offres no. 2018-07 a été lancée le 13 novembre 2018;

ATTENDU QU'un comité de sélection a été formé conformément à l'article 2 du règlement municipal no. 156;

ATTENDU QUE les soumissions suivantes ont été reçues, à savoir :

Soumissionnaires	Obtention de la note de passage		Prix	
	Option 3 ans	Option 5 ans	Option 3 ans (taxes incluses)	Option 5 ans (taxes incluses)
Deloitte	OUI	OUI	58 809,71 \$	99 395,89 \$
Raymond Chabot Grant Thornton	OUI	OUI	50 474,03 \$	83 816,78 \$
Groupe RDL	NON	NON	INCONNU (1)	INCONNU (1)



Procès-verbal du Conseil de la Ville  
de Richmond

(1) L'enveloppe contenant l'offre de prix n'est ouverte qu'après l'analyse de l'offre de services correspondante par un comité de sélection, à condition toutefois que cette offre de services obtienne au moins la note de passage. L'enveloppe de prix de toute soumission n'ayant pas obtenu au moins la note de passage sera retournée au soumissionnaire sans être ouverte.

ATTENDU la recommandation du comité de sélection;

IL EST proposé par le conseiller Tremblay et appuyé par le conseiller Lancaster et RÉSOLU à l'unanimité par les conseillers de retenir les services professionnels de vérification externe de Raymond Chabot Grant Thornton pour les cinq (5) prochains rapports financiers, à savoir pour les années 2018, 2019, 2020, 2021 et 2022, au montant total de 83 816,78 \$, taxes incluses. (Adoptée)

2018-12-17-10

**5.1.10. Infotech – Contrat de soutien 2018-2019 - Proposition**

IL EST proposé par le conseiller Boutin et appuyé par la conseillère Bourbeau et RÉSOLU à l'unanimité par les conseillers de renouveler le contrat d'entretien du logiciel de comptabilité auprès de la firme Infotech, au montant de 6 470 \$, taxes en sus, pour l'exercice financier 2019, et que ladite somme soit payée dans le même exercice financier. (Adoptée)

**5.1.11. Gestion de l'eau potable - Rapport annuel 2017**

Le directeur général dépose le rapport annuel 2017 sur la gestion de l'eau potable.

2018-12-17-11

**5.1.12. Pokipique Tattoo – Taxes d'affaires 2015, 2016, 2017 et 2018 – Mauvaise créance**

IL EST proposé par le conseiller Boutin et appuyé par le conseiller Lancaster et RÉSOLU à l'unanimité par les conseillers d'autoriser la radiation de la créance de la taxe d'affaires du commerce Pokipique Tattoo au montant de 1 403,51 \$, parce que jugée irrécupérable. (Adoptée)

**6. Police, incendies et sécurité civile**

2018-12-17-12

**6.1. Cour municipale de la MRC du Val-Saint-François – Fourniture de services des cadets de la Sûreté du Québec – Entente de partenariat, été 2019**

ATTENDU QUE la Ville souhaite obtenir les services offerts dans le cadre du Programme de cadets de la Sûreté du Québec;

ATTENDU QUE la Ville convient d'assumer une responsabilité financière relativement à ce programme;

ATTENDU QUE la Sûreté agit à titre d'employeur des cadets et de responsable du dudit programme;

ATTENDU QUE les cadets embauchés dans le cadre dudit programme n'ont pas le statut de policier ni d'agent de la paix et n'en ont donc pas les pouvoirs ni les devoirs;

ATTENDU QUE les cadets de la Sûreté détiennent les mêmes pouvoirs et devoirs que tout citoyen et, qu'à ce titre, il est nécessaire que les cadets fassent appel aux policiers de la Sûreté dès qu'une intervention s'avère de nature policière.

IL EST proposé par la conseillère Varnier et appuyé par le conseiller Mallette et RÉSOLU unanimement par les conseillers que la Ville de Richmond participe au partenariat relative à la fourniture de services de 2 cadets de la Sûreté du Québec pour une durée de 40 heures et ce, pour la somme totale de 2 000 \$. Que le directeur général soit autorisé à signer ladite entente au nom de la municipalité. (Adoptée)



Procès-verbal du Conseil de la Ville  
de Richmond

**7. CORRESPONDANCES DIVERSES**

**7.1 Mme Cathy Varnier – Remerciements**

Le directeur général dépose une carte reçue de Mme Cathy Varnier remerciant la municipalité pour la sympathie manifestée lors du décès de sa mère.

**7.2. Bureau du lieutenant-gouverneur du Québec – Programme de Distinctions honorifiques – Médaille pour les aînés - Candidatures**

Ce point est reporté à l'assemblée du 17 janvier 2019.

**8. AFFAIRES NOUVELLES**

Les élus rappellent que la Fête des nouveaux-nés se tiendra le 13 janvier prochain. Il est soulevé également que la Guignolée des médias a rapporté la somme de 4 900 \$ qui sera remise aux Chevaliers de Colomb, aux Tabliers en folie ainsi qu'au Centre d'action bénévole. Le maire profite également de l'occasion pour féliciter les Chevaliers de Colomb qui ont remis un téléviseur grand écran pour la salle de séjour aux résidents du Centre d'hébergement et de soins de longue durée du Val-Saint-François à Richmond.

2018-12-17-13

**9. LEVÉE DE LA RÉUNION**

IL EST proposé par le conseiller Mallette et appuyé par la conseillère Bourbeau et RÉSOLU unanimement par les conseillers, à 19 h 40, que la présente assemblée soit levée.  
(Adoptée)

Maire

Directeur général et  
secrétaire-trésorier

Je, Rémi-Mario Mayette, certifie que les crédits sont suffisants pour assumer l'entièreté des dépenses imputées aux différentes résolutions du présent procès-verbal, à même les sommes prévues au budget, et ce, par le certificat de crédits suffisants no. 697.

Rémi-Mario Mayette, oma  
directeur général et  
secrétaire-trésorier